



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE ENDURANCE TT MOTO DES 04 ET 05 SEPTEMBRE 2021 CHEZ UNIVERS TOUT TERRAIN A LA FERTE GAUCHER

Univers Moto 77, affilié à la Fédération Française de Motocyclisme organise une endurance moto les 04 et 05 septembre 2021. Le circuit d'une longueur de 7.5 kms sera situé en intégralité sur la commune.

RÈGLEMENT PARTICULIER ENDURANCE TT MOTO

Art1 : Univers Moto 77 organise le samedi 04 et le dimanche 05 septembre 2021 une endurance tout terrain moto : Championnat Moto 2h30 de course le samedi et 2h00 le dimanche. Le circuit est de type endurance TT. Cette manifestation sera régie par le code sportif de la FFM et de l'annexe du règlement de la ligue Ile de France et le règlement particulier du club. La manifestation est ouverte aux motocycles solos et Duo de type motocross ou enduro.

Une assurance est souscrite par le club organisateur.

Art2:

Les engagements moto : engage-sports.com – tarif : solo 85 € duo 150 €

La demande de licence « une manifestation » complétée et validée impérativement sur le site FFM
Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par l'organisation

Art3 : Les vérifications administratives et techniques auront lieu le Samedi à partir de 09h00

Horaire manche samedi 04/09/21 : 14h15

Horaire manche dimanche 05/09/21 : 11h00

Remise des prix moto. 13h30

Art4 : Pilotes admis Tous les pilotes âgés de plus de 15 ans titulaires d'une licence délivrée par la FFM dans le respect des RTS ENDURANCE TT.

Art5 : Contrôles Administratif : Chaque concurrent devra être en possession de sa licence en cours de validité, de son permis de conduire moto ou de son CASM. La licence « une manifestation » devra être prise et payé sur le site www.ffmoto.org rubrique « une manifestation »

Art6 : Contrôles technique : Les machines devront être conformes au règlement général des endurance TT de la ligue Ile de France. Un contrôle sonomètre sera effectué. Les béquilles et plaques d'immatriculation devront être enlevées et les phares avant scotchés. Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur et d'un tapis environnemental. Il devra également présenter au contrôleur son équipement de sécurité : Casque homologué obligatoire (étiquette ECE02205). Protections dorsale et pectorale Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire et doivent répondre au label F.F.M. Celles-ci devront être conformes aux normes suivantes : - pectorale : norme EN 14021, ou 1621-3 - dorsale : norme EN 1621-2, - gilet intégral (pectorale EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621- Toute machine ou équipement non conforme, empêchera le départ du



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE ENDURANCE TT MOTO DES 04 ET 05 SEPTEMBRE 2021 CHEZ UNIVERS TOUT TERRAIN A LA FERTE GAUCHER

pilote et le droit d'engagement ne sera pas remboursé. Pour toutes les autres prescriptions, voir règlement national fédéral (Voir RTS technique)

Art7 : Réparations /Ravitaillement/Stand : le public y est interdit. Tout concurrent, désirant s'arrêter à son stand devra obligatoirement emprunter les couloirs aménagés à cet effet. Dans les stands, les pilotes doivent rouler à vitesse réduite et sur la voie de circulation des motos ou quads

Contraire au règlement disqualification : Non-utilisation du tapis environnemental : disqualification - Moteur en marche : disqualification - Effectué sur le circuit : disqualification - Transport d'essence sur le pilote : disqualification - Fumer : disqualification. - CIRCUIT Couper ou sortir du circuit : disqualification - Casser des banderoles ou des piquets 1ère fois Avertissement, Récidive 1 tour en moins. Les changements de pilote doivent s'effectuer uniquement dans les stands. Le ravitaillement sera effectué obligatoirement dans les stands. Lors du ravitaillement, le pilote doit être descendu de sa machine. Le changement de gants, lunettes ou tout autre accessoire doivent se faire dans les stands. Le lavage des machines y est strictement interdit. Toutes les pièces, à l'exception de celles marquées, pourront être changées. Les réparations importantes devront être effectuées à l'intérieur du stand. En cas de panne sur le circuit, le pilote en course, à ce moment, pourra effectuer les réparations seul et uniquement avec le matériel transporté par le motorcycle lui-même, à condition que la machine soit rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des autres concurrents. Il est interdit d'utiliser les tear-off. Il est demandé d'utiliser des roll-off.

Art8 : APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT Tous les points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury, conformément aux règlements de la FFM. Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et en accepter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le code sportif de la FFM.

Art9 : Classement : Fin de course Une fois le temps de la durée réglementaire de la catégorie en compétition écoulé, la course sera considérée comme terminée et l'abaissement du drapeau à damier. Le pilote ayant effectué le plus grand nombre de tours sera déclaré vainqueur du classement « SCRATCH » établi à la fin de l'épreuve.

Art10 : Sécurité /Environnement : Une attention toute particulière sera apporté la sécurité et à l'environnement. Le public est interdit sur la piste. □ Le tapis environnemental répondant aux caractéristiques environnementales de la FFM est obligatoire pour le ravitaillement ainsi que l'extincteur. □ L'emplacement du stand sera restitué propre, les débris triés et conditionnés dans des sacs poubelle fermés par liens seront évacués par les concurrents. Il est impératif pour les organisateurs de mettre en place un ou plusieurs bidons pour le recyclage des huiles (15l minimum) liquides de refroidissement, de freins, etc.



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE ENDURANCE TT MOTO DES 04 ET 05 SEPTEMBRE 2021 CHEZ UNIVERS TOUT TERRAIN A LA FERTE GAUCHER

Tous les pilotes sont responsables de leurs motos et matériels dans les parcs pilote et ravitaillement. Aucune réclamation pour vol ou dégradation ne pourra être déposée auprès du club organisateur et/ou de la ligue Ile de France. L'ensemble des personnes faisant partie de l'équipe d'accompagnement ou d'assistance d'un pilote doivent respecter les zones du circuit pour lesquelles ils ont obtenu les autorisations d'accès de l'organisateur.

Le bruit ne sera pas admis après 23h00 le soir et avant 06h00 le matin.

Art11: REMISE DES PRIX Seront récompensées les catégories suivantes :

MOTO SOLO :

- Solo
- Vétéran
- Feminine

MOTO DUO :

- Duo
- Vétéran
- Feminine

Art12 : Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.



N° d'épreuve FFM _____
 Moto-Club _____ Univers Moto 77
 N° d'affiliation _____ 3502
 Date _____ 04 x 05 / 09 / 21
 Lieu _____ 77320 LA FERTE GAUCHER
 Organisateur technique - DROUARD Mylène
 E-mail _____ Mylene@universstauterrain.fr
 Téléphone _____ 06 09 27 54 37

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course DANCAURT BRUNO Licence : 029787
 Président du Jury ou Arbitre* POMMIER THIERRY Licence : 037500
 Membre du Jury LEGER LESLIE Licence : 215118
 Membre du Jury COLLOT THIERRY Licence : 038979
 Commissaire technique responsable GABRIEL ERIC Licence : 127457
 Responsable du chronométrage FFM Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
ESPOIR QUAD	9	11	65cc - 150cc 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
ESPOIR QUAD	12	13	85cc - 150cc 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
ESPOIR QUAD	13	16	125cc 2T 250cc 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
QUAD	15	18	250cc 4T - 550cc 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage
QUAD	18	65	LIBRE	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage
MOTO	15	65	125cc et +	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage

Engagement :
 Site Internet : engage-sport
 Contact :
 Téléphone :
 E-mail : engage-sports.com

Chronométrage :
 Location de transpondeur : oui non
 Tarif :
 Caution :

Mars
 Ligue
 de 27/04

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical DR FOSSAY Christophe

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche CAULOMMIERS 77320

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 20

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site Univis tout terrain

Adresse La Ferté Gaucher

Caractéristiques :

Longueur du circuit 7

Largeur minimum de la piste 5

Nombre d'OCP* 6 att

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto : 210
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad 210
(30 pilotes par kilomètre)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 27 mai 21

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

Univers Moto 77
Aérodrome de la Ferté Gaucher
77320 La Ferté Gaucher
Téléphone : 06 09 27 54 37